

Rapport sur le préavis n°29/2020 Budget 2021

Commission des finances

1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 10 décembre 2020

Rapport sur le préavis n°29/2020 Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son rapport sur le budget 2021, arrêté par la Municipalité le 4 novembre 2020.

Préambule

La commission des finances s'est réunie à quatre reprises pour traiter du budget 2021. Lors de sa première séance (10 novembre 2020), elle a rencontré le municipal des finances M. Edouard Noverraz. Nous le remercions pour sa disponibilité, ainsi que pour les réponses et les éclairages qu'il nous a apportés.

Observations générales

La Municipalité nous présente encore un budget déficitaire de CHF 490'176.00, soit une détérioration de CHF 503'354.00 par rapport au budget 2020 (sans la première série de compléments au budget 2020). Ce déficit pour l'exercice 2021 correspond à 1,05 % des charges budgétées.

L'analyse globale des chiffres du budget 2021 fait ressortir les points suivants entre :

- Comptes 2019 et budget 2021 :
 - Les charges d'exploitation augmentent d'environ 1,19 % (CHF 46'313'327.27 aux comptes 2019 contre CHF 46'863'671.00 au budget 2021, ce qui donne une augmentation des charges de CHF 550'343.73);
 - Les revenus d'exploitation augmentent d'environ 0,03 % (CHF 46'359'581.28 aux comptes 2019 contre CHF 46'373.495.00 au budget 2021, ce qui donne une augmentation des revenus de CHF 13'913.72).

Rapport sur le préavis n°29/2020 Budget 2021

Il convient de rappeler que, dans le cadre du bouclage des comptes 2019, il a été procédé à des attributions à provisions et des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 600'000.00. Les charges d'exploitation progressent donc en réalité de CHF 1'150'343.73 soit de 2,52 % (CHF 45'713'327.27 aux comptes 2019 contre CHF 46'863'671.00 au budget 2021).

- Budget 2021 et budget 2020 :
 - Les charges d'exploitation progressent d'environ 2,18 % (CHF 45'863'671.00 pour 2020 contre CHF 46'863'671.00 pour 2021, ce qui donne une augmentation de CHF 999'820.00)
 - Les revenus d'exploitation s'accroissent d'environ 1,08 % (CHF 45'877'029.00 pour 2020 contre CHF 46'373'495.00 pour 2021, ce qui donne une progression des revenus de CHF 496'466.00).

Pour mémoire, les charges d'exploitation avaient diminué de 0,49 % entre les budgets 2019 et 2020, alors que les revenus d'exploitation s'étaient accrus durant la même période de 0,34 %.

Analyse du budget 2021

Le budget 2021 présente au final une nouvelle fois un déficit malgré l'augmentation du solde de la péréquation financière, la réduction de la facture sociale et de la participation aux transports publics:

Recettes en CHF	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	en %
Péréquation financière (solde)	6 905 651.00	6 308 212.00	597 439.00	9.47
Amélioration des recettes du Budget 2021 par rapport à 2020			597 439.00	
Recettes en CHF	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	en %
Impôts	19 266 000.00	19 444 000.00	-178 000.00	-0.92
Réduction des recettes du Budget 2021 par rapport à 2020			-178 000.00	
Dépenses en CHF	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	en %
Transports publics	945 157.00	1 037 837.00	92 680.00	8.93
Facture sociale (PC)	4 343 130.00	4 391 519.00	48 389.00	1.10
Réduction des dépenses du Budget 2021 par rapport à 2020			141 069.00	
Dépenses en CHF	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	en %
Personnel	9 004 825.00	8 737 765.00	-267 060.00	-3.06
Réforme policière	757 330.00	747 318.00	-10 012.00	-1.34
Augmentation des dépenses du Budget 2021 par rapport à 2020			-277 072.00	
Amélioration du budget 2021 par rapport à 2020			283 436.00	

Sur ces quelques postes, la commune de Payerne voit donc sa situation s'améliorer de CHF 283'436.00 par rapport au budget 2020. Mais il convient d'apprécier ces chiffres avec prudence, puisqu'ils dépendent, au final, de décomptes définitifs établis par le canton.

Rapport sur le préavis n°29/2020 Budget 2021

▪ Participations communales

La commune de Payerne participe au financement de nombreux organismes, financement basé sur un coût par habitant. A la demande de la commission des finances, la Municipalité a établi une liste (non exhaustive) des différentes participations :

	Δ 2021 2020	Montant/hab.		
		Budget 2021 (10'072 hab.)	Budget 2020 (9'971 hab.)	Budget 2019 (9'716 hab.)
Cotisations ARBV/COREB	+ 37.5 %	11.00	8.00	8.00
Cotisation FDR		7.00	7.00	7.00
Cotisations diverses (non exhaustives):UCV, UVS, DEV		2.50	2.50	2.50
Participation musique selon la LEM		9.50	9.50	9.50
Participations aux transports publics	- 9.76 %	93.94	104.10	89.06
Taxe sur les micropolluants		9.00	9.00	9.00
Participation communale à l'orientation professionnelle / OSP Nord		1.40	1.40	1.40
Participation SDIS Broye-Vully	+ 18.7%	38.00	32.00	30.00
Participation Région PCi		17.50	17.50	17.50
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	+ 22.1%	105.00	86.00	68.43
Participation Jeunesse Broye			5.00	5.00
Participation à la RAS			0.50	0.50
Participation ACAS à la RAS		20.76	20.76	19.12
Participation LAJE		5.00	5.00	5.00
Soins à domicile – OMSV		0.00	0.00	95.00
Total par habitant	+ 5.8 %	326.10	308.26	366.71

Par rapport au budget 2020, le total des charges communales par habitant est en augmentation de CHF 17.84/hab. La principale cause de cette augmentation est la forte hausse mais régulière de la participation de l'ARAJ de CHF 19.00/hab. La CoFin a régulièrement traité ce sujet soit dans les comptes ou dans les budgets et traite ce sujet plus loin dans ce rapport.

A la demande de la commission des finances, la Municipalité a également fourni des renseignements détaillés concernant le montant des participations versées par la commune de Payerne à l'ASIPE:

	Montant/habitant	Nombre d'habitants	Total	Montant/élève	Nombre d'élèves	Total
Participation communale à l'enseignement primaire (ASIPE)	136.53	10'072	1'375'170	1'501.36	911	1'367'740
Participation communale à l'enseignement secondaire (ASIPE)	56.73	10'072	571'400	1'687.18	347	585'450
	193.26		1'946'570		1258	1'953'190

Ce qui nous donne un total de la participation communale à l'ASIPE pour l'enseignement primaire et secondaire de CHF 3'899'760.00

Par rapport au budget 2020, l'augmentation des charges communales liées à la participation communale au fonctionnement de l'ASIPE est de l'ordre de CHF 107'450.00

- Nouveaux postes au sein de l'administration communale:

Durant l'analyse du budget, La CoFin s'est penchée sur les nouveaux postes au sein de l'administration communale. Pour l'année 2021, il est prévu un seul engagement temporaire au service informatique & télécom. Ce poste est prévu pour une durée de 12 mois. La CoFin est satisfaite de cette maîtrise des engagements et encourage la Commune à continuer dans ce sens.

- 33 Amortissements

Parallèlement à l'augmentation générale des charges, la Municipalité, doit procéder dès 2021, et pour ces prochaines années, aux amortissements de nombreux investissements consentis par le Conseil communal, jugés nécessaires pour le développement de la Commune. Sans être exhaustive, la commission des finances relève parmi les investissements en cours les postes suivants :

- 3500.3313.00
1^{er} amortissement Préavis 12/2019 Véhicules bâtiments: CHF 6'500.- sur 10 ans
- 3516.3303.07
1^{er} amortissement Préavis 01/2017 Payerne Airport: CHF 17'630.- sur 30 ans
- 3532.3312.00
1^{er} amortissement Préavis 10/2017 Abbatale: CHF 175'250.- sur 30 ans
1^{er} amortissement Préavis 04/2018 Place du Marché: CHF 13'850.- sur 30 ans
- 3532.3313.02
1^{er} amortissement Préavis 06/2020 Mobilier et équipement: CHF 23'500.- sur 10 ans
- 5050.3312.00
1^{er} amortissement Préavis 05/2018 Rénovation du Centre Sportif : CHF 86'700.- sur 30 ans

Par rapport au budget 2020, l'augmentation des charges d'amortissements est de CHF 231'770.00 sur un montant total de CHF 3'482'100.00

- Revenus fiscaux

En préambule, la CoFin relève qu'en cette période troublée, l'établissement du budget relatif aux rentrées fiscales n'est pas chose aisée, ce d'autant plus qu'au moment de son élaboration les effets pervers de la deuxième vague COVID-19 étaient encore difficilement appréhendables. Rappelons que les services concernés de l'Etat estimaient par contre que pour 2021 la pandémie aurait comme conséquence une réduction de l'ordre de 2,5% des rentrées fiscales pour les personnes physiques et 5% pour les personnes morales.

D'un aspect général, dans le budget 2021, il est tenu compte d'une réduction de 0.65% des revenus fiscaux globaux par rapport au budget 2020. Ceci est en partie dû à une prise en considération, par la Municipalité, que partielle des effets de la crise sanitaire, ce qui peut paraître quelque peu optimiste. Nous devons cependant relever que la Municipalité tient certainement compte dans ces réflexions de la tendance positive enregistrée au cours de ces dernières années au niveau du nombre croissant de contribuables.

Si nous allons plus dans le détail du chapitre 2100 du budget, les changements importants suivants sont constatés

- Compte 2100.4001.00

Les revenus sur les impôts des personnes physiques baissent de 1.85% seulement.

- Compte 2100.4003.00

Les revenus sur les impôts à la source poursuivent sur un trend positif.

- Compte 2100.4011.00

Les revenus sur les personnes morales baissent de 5,3%, ce qui est assez conforme aux prévisions. A noter par contre qu'en relation avec ce compte, la participation de l'Etat à la RIE III diminue comme neige au soleil puisqu'elle était de CHF 308'031.95 en 2019 et qu'elle ne sera plus que de CHF 81'306.00 en 2021

- Compte 2100.4112.00

Redevance Groupe E en baisse de 11% provenant d'une diminution importante de la consommation totale dans la commune de Payerne.

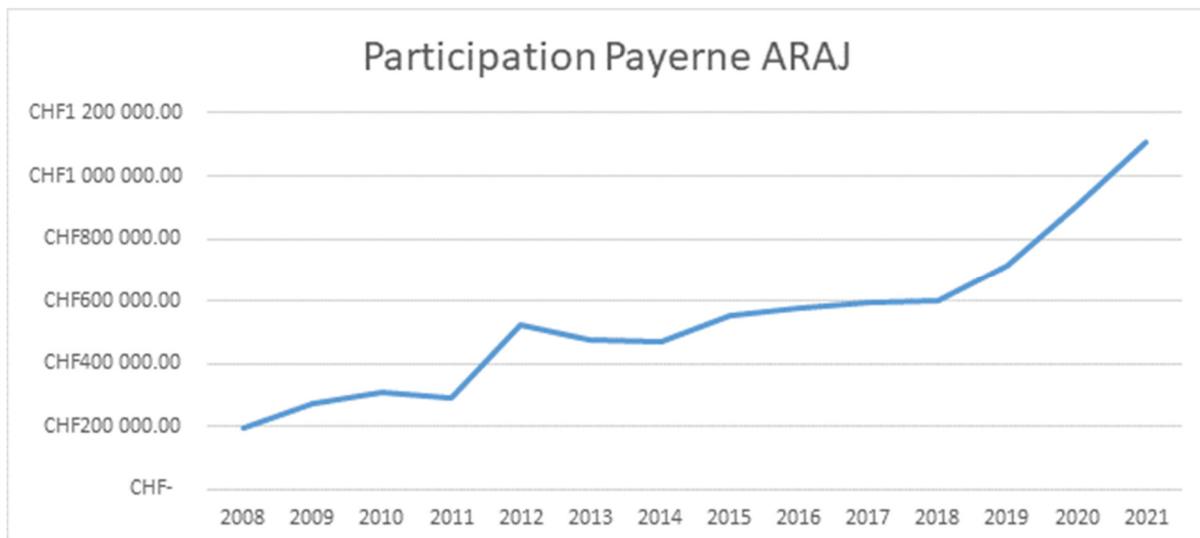
Les autres comptes n'appellent pas de commentaires particuliers. Nous rappellerons cependant que tous les comptes en relation avec les impôts peuvent faire l'objet de rattrapages soit positifs soit négatifs vu le retard constaté dans la taxation définitive de certains dossiers. Voir à ce sujet le compte 2100.4011.00 au compte 2019.

En résumé, la Municipalité semble faire preuve dans son analyse d'un **pessimisme modéré**, ce que nous n'allons pas lui reprocher.

- ARAJ

Au chapitre 2.1.2.3 du préavis, la Municipalité communique une information inquiétante concernant les participations de la Ville aux subventionnements de l'ARAJ.

Elle constate que le coût par habitant présenté au budget 2021 représente une augmentation de 22% par rapport au budget 2020. En valeur absolue, cette même augmentation représente CHF 200'050.00 soit un écart de 23,33%.



Tab. : Evolution des coûts de l'ARAJ pour la Ville de Payerne

De manière générale, la CoFin observe que les coûts de l'ARAJ ont plus que **quadruplé** depuis sa création, de même que les coûts du réseau ont plus que **doublé**.

Les heures de gardes pour Payerne s'élevaient à 113'000 heures lors de la création du réseau (Rapport de la CoFin sur les comptes 2011). En 2019, les heures de gardes effectives pour Payerne selon l'ARAJ totalisaient 192'874 heures, soit une augmentation de seulement 70 %.

La participation des parents n'atteint de loin pas les 50 % attendus (45 % en 2020 et 43 % en 2021) qui reste un objectif obligatoire.

Par ailleurs, la CoFin relève que le comité de l'ARAJ n'a toujours pas la maîtrise des coûts en ce qui concerne les écarts récurrents entre coûts effectifs et budgets qui dépassent 20% sur les 3 dernières années.

La CoFin rappelle aux Municipalités qui forment de comité de l'ARAJ et aux délégués des communes qu'ils ont un droit de regard sur les structures organisationnelles des associations concernées et qu'ils ont les moyens d'influencer leur fonctionnement, soit la bonne maîtrise de leurs coûts.

Vu ce qui précède, la CoFin est d'avis que la totalité des coûts du réseau devrait être imputée aux communes selon le nombre d'habitants, tandis que les coûts des structures devraient être imputés en proportion du nombre d'heures utilisées par les enfants des communes. Cela éviterait d'une part que des communes quittent le réseau pour des prestations qu'elles n'utilisent pas et d'autre part que les communes participent effectivement aux coûts relatifs aux enfants de leurs communes.

Pour la participation des parents, la tarification actuelle a malheureusement eu comme conséquence la diminution du taux de participation des parents, car le placement est devenu trop cher pour des familles où les deux conjoints travaillent et s'en privent pour des questions de coût alors que des bénéficiaires de l'aide sociale en jouissent. Il y a donc bien eu un transfert de l'aide sociale cantonale aux communes. Ce n'est pas en ajoutant 5 classes supplémentaires aux tarifs des revenus des parents que ce taux de participation va augmenter, au contraire.

La CoFin invite par conséquent la Municipalité à conduire, à l'aide des membres délégués du Conseil, une véritable stratégie sur la tarification, du développement à long terme des prestations de l'ARAJ tenant compte des besoins de la population, à en analyser la situation du point de vue de la maîtrise des coûts et de leur financement.

▪ Comptes 1550 – 1560

Afin de comprendre le fonctionnement, la vision de développement et l'augmentation de budget de CHF 61'700.00, la CoFin a souhaité étudier les comptes 1550 – 1560 anciennement « service de la jeunesse et intégration » et actuellement « service de la cohésion sociale ». Monsieur Dino Belometti et la Municipalité, nous ont répondu de manière complète et transparente, nous les en remercions. Concernant l'augmentation des charges de CHF 330'200.00 à CHF 452'900.00 ainsi que l'augmentation des produits de CHF 11'000.00 à CHF 72'000.00, la CoFin soulève le gros travail de recherche de fonds effectué par le secteur. L'augmentation finale de budget de CHF 61'700.00, sera donc principalement nécessaire afin d'augmenter les prestations en faveur de la population. Concrètement, elle permettra d'engager du personnel auxiliaire afin d'appuyer les activités du secteur, soit :

- 2 formateurs
- 3 aides formateurs
- 50% de la coordinatrice andragogique (éducation des adultes)
- l'augmentation du tournus des formateurs
- de déménager dans des locaux adéquats aux besoins du secteur

Enfin, la CoFin, suite à toutes les explications et présentations des activités du secteur, souhaite affirmer son soutien à l'évolution de celui-ci qui amène une réelle plus-value à notre ville.

▪ Subvention Ligne de bus

La COFIN a interpellé la Municipalité au sujet de la diminution de CHF 30'000.00 des subventions prévues au budget. Il ressort des réponses reçues que finalement les conventions qui avaient été élaborées au départ tant avec Implénia qu'avec le HIB n'ont jamais été signées et que de ce fait ces deux entités versent des montants selon leur « bon vouloir ».

Nous jugeons donc cette situation comme inacceptable et enjoignons la Municipalité à régler ce problème dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne le rapport sur la ligne de bus (annoncé le 19 mai et confirmé au Conseil du 2 juillet) après une année d'exploitation 2019, la Cofin constate que le Conseil ne l'a toujours pas reçu et propose à la Municipalité de l'établir pour les deux premières années pour fin février 2021.

▪ Chapitre 45 Ordures ménagères :

La commission des finances s'est penchée sur le chapitre Ordures ménagères financé par des taxes affectées dans le but de déterminer si celles-ci sont toujours justifiées et adaptées aux prévisions des travaux futurs.

Chapitres	Réserve au 31.12.19	Variation budget 2020	Variation budget 2021	Réserve budgétée au 31.12.2021	Investissements prévus 2021 et suivants
45 Ordures Ménagères	581'428.34	- 72'400.00	- 101'300.00	407'728.34	900'000.00

Comme l'année précédente, les taxes semblent être insuffisantes pour couvrir les investissements prévus lors des prochaines années et la commission des finances estime que cette situation est préoccupante si la réalité des comptes confirme les prévisions budgétaires.

Conclusion

Aux yeux de la commission des finances, la présentation d'un projet de budget à nouveau déficitaire pour environ CHF 490'000.00 est préoccupante en regard des charges nouvelles que notre commune devra assumer au cours des prochaines années. Les effets du COVID 19 sur les comptes communaux devraient surtout être ressentis en 2022 et suivants. C'est pourquoi la commission des finances invite déjà la Municipalité à anticiper l'élaboration du Budget 2022 en réduisant les charges afin qu'elle nous présente dans le futur des budgets à nouveau équilibrés.

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal d'accepter le budget 2021 tel que présenté.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Christian Gauthier
Président rapporteur



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Pierre-Alain Pantet



Nicolas Schmid



Gérard Jenzer



Lionel Voinçon

